



SIEDS | 100
Fédération d'énergies depuis 1923



Le SIEDS fête ses 100 ans en 2023

lundi 13 mars 2023, par [lpe](#)

Le 10 décembre 2023, sous l'impulsion des communes du département des Deux-Sèvres, est créé le Syndicat Intercommunal d'électricité des Deux-Sèvres. Les valeurs de solidarité, de proximité et de partage, à l'origine de cette création, sont plus que jamais d'actualité.

Au début du XXème siècle, l'électricité commence à gagner les foyers. Mais l'édification des premiers réseaux électriques est confiée à des entreprises privées, qui, pour des raisons de rentabilité, font passer l'équipement des zones urbaines avant celui des zones rurales. Les principales villes du département sont équipées en priorité : Niort, Parthenay, Bressuire et Thouars.

Nous sommes au plein cœur des années folles, c'est peut-être pour cette raison que les communes rurales décident de mettre en commun leurs moyens humains, techniques et financiers pour accélérer l'équipement électrique des campagnes. Elles créent à cet effet le Syndicat Intercommunal d'Electricité (aujourd'hui : d'Energies) des Deux-Sèvres.

Le SIEDS voit le jour le 10 décembre 1923, il devient l'autorité organisatrice chargée de gérer la distribution d'électricité pour ses communes adhérentes.

Quatre ans plus tard, le SIEDS crée, en 1927, sa propre régie (les régies sont des entreprises à capitaux totalement publics). À l'échelon départemental, la Régie du SIEDS est chargée à la fois de la gestion du réseau (création, entretien et extension) et de la fourniture (c'est à dire la vente) de l'électricité. Le syndicat a donc choisi d'exercer en direct ses attributions, il édite un règlement de service à sa Régie.

Depuis, le Syndicat aura survécu à de nombreuses difficultés, dont la plus difficile en 1946. Avant-guerre, la gestion des réseaux et la vente d'électricité étaient assurées en France par un millier d'entreprises privées. Les lois de nationalisation de 1946 ont rassemblé ces acteurs en un seul grand électricien national EDF, qui bénéficie d'un monopole de distribution quasi total. Seules quelques structures publiques qui existaient avant les lois de nationalisation (dont la Régie du SIEDS) ont pu conserver leur outil et démontrer qu'un autre modèle de concession d'énergie était possible en France.

Les entreprises locales de distribution représentent en France aujourd'hui 5% du marché national.

En 2008, pour s'adapter aux modifications liées à l'ouverture du marché, le SIEDS a dû faire évoluer le statut de son entreprise de distribution. C'est ainsi que la Régie du SIEDS disparaît, remplacée par une société d'économie mixte : SÉOLIS. Le SIEDS abandonne donc la gestion directe, au profit d'une gestion déléguée du service public de la distribution d'électricité. Puis, la même année la loi impose la séparation juridique des activités de distribution et de fourniture, c'est pourquoi SÉOLIS crée le Gestionnaire du Réseau de Distribution, GÉRÉDIS DEUX-SÈVRES.

En 2011, suite à la loi NOMÉ (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) du 7 décembre 2010 qui constitue une nouvelle étape de l'ouverture des marchés de l'électricité à la concurrence, la société Sélia voit le jour pour répondre à l'ouverture des marchés en dehors du territoire historique des Deux-Sèvres.

Visionnaires, les élus avaient compris que la transition énergétique serait un enjeu essentiel pour la France. Dès le début des années 2000, sous l'impulsion de ses élus, le SIEDS a souhaité le développement des énergies renouvelables en Deux-Sèvres, il crée 3D ENERGIES en 2007 puis en 2012 Sélolis Prod qui viendra compléter le bouquet énergétique avec le photovoltaïque, l'hydraulique et la méthanisation.

Aujourd'hui, le SIEDS et ses entreprises sont un soutien indispensable pour ses membres dans l'accompagnement de leur stratégie d'aménagement des énergies renouvelables, notamment par le biais de la charte ENR adoptée en 2022, qui incite les développeurs de projet et les communes d'implantation à un développement maîtrisé, réfléchi et équilibré des énergies renouvelables sur le territoire deux-sévrien. En 2020, le SIEDS réforme ses statuts en intégrant dans ses membres les intercommunalités et en adaptant sa gouvernance pour moderniser et gagner en efficacité. Il élargit son champ d'actions pour accompagner et soutenir les collectivités et intercommunalités adhérentes dans leurs projets de transition énergétique. Le SIEDS crée notamment un programme ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments publics, un programme de soutien à l'investissement local et un programme d'actions à gain rapide pour accélérer les économies d'énergies.

En 2023, pour renforcer et soutenir la transition énergétique des communes et intercommunalités, le SIEDS s'associe aux dispositifs financiers de la Préfecture des Deux-Sèvres en proposant une aide supplémentaire de 30 % aux aides de l'Etat (DSIL, DETR et Fonds vert) permettant ainsi d'optimiser les subventionnements des projets de rénovation énergétique et d'autoconsommation de ses membres. Enfin, la mobilité décarbonée avec un réseau d'une centaine de bornes de recharges de véhicules électriques et trois stations BioGNV opérationnelles font du SIEDS et ses entreprises un acteur reconnu dans le département et la région Nouvelle Aquitaine sur les enjeux de mobilité propre.

100 ans plus tard, le SIEDS continue donc de fédérer et œuvrer dans le même esprit de solidarité et d'accompagnement au service du territoire Deux-Sévrien.

Avec près de 15 millions d'euros, le SIEDS investit chaque année plus de 75 % de son budget dans les différents programmes de travaux pour aider les communes et intercommunalités dans le financement de leur aménagement.

Ce modèle unique qui perdure s'est édifié sur les fondations solides du passé. Le SIEDS, centenaire, c'est une grande aventure humaine qui a su traverser les époques, s'enrichir au fil des ans de la plus précieuse des ressources : le savoir-faire.

Tout au long de cette année 2023, le Syndicat va commémorer ce centenaire avec des actions concrètes. Un logo a été créé spécialement pour cette année anniversaire. La structure du logo « 100 ans » reprend des notions d'évolution, de mouvement et de construction avec le signe de l'infini. Il accompagnera toutes les communications.